

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 17

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2023

Sous la présidence de M. Francis WOLF

M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH- Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés :

- M. Gérard MITTELHAEUSER avec pouvoir au maire.
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

7 – ALLOCATION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR 2023

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN.

Par la passé, le CCAS était doté d'un montant de 2 000,00 inscrit, en dépenses, au compte 657362 « Subventions de fonctionnement versées au CCAS » (section de fonctionnement). Ce montant prévisionnel avait vocation à financer des actions sociales et a essentiellement servi à verser des montants à des administrés en situation précaire et de difficulté financière.

Il convient de prendre en compte la vocation sociale du CCAS dans une optique plus globale et notamment en y incluant les actions sociales diverses.

Il a donc été décidé de confier le financement de la fête des aînés au CCAS et de le doter de fonds suffisants pour la réalisation de cette mission d'un montant de 20 000,00 € pour l'année 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le montant de la subvention précitée.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mommenheim au titre de l'année 2023 ;
- **DIT** que la présente subvention sera imputée au compte 657362 « Subventions de fonctionnement versées au CCAS » ;

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Francis WOLF**



Le (la) secrétaire de séance, **Eric MULLER, 1er adjoint au maire**

